



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Mesdames et Messieurs les enseignants du second degré

S/c

Madame et Messieurs les inspecteurs d'académie,  
directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Besançon, le 29 janvier 2019

**Objet :** Formation préparatoire au CAPPEI 2019-2020

**Référence :** Circulaire n° 2017-026 du 14-02-2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au CAPPEI

Rectorat

Adaptation scolaire et  
scolarisation des élèves en  
situation de handicap

Le Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) atteste les compétences nécessaires à l'exercice des fonctions dans un poste nécessitant une qualification d'enseignant spécialisé.

Dossier suivi par  
Julien ROCHE

Afin de permettre l'acquisition de ces compétences, une formation préparatoire à l'examen du CAPPEI sera mise en œuvre en 2019-2020, dans le cadre du Master MEEF « Ingénierie et Recherche en Education » proposé par l'ESPE de Franche-Comté.

Conseiller technique  
du Recteur  
pour l'adaptation scolaire et la  
scolarisation des élèves en  
situation de handicap

L'offre de parcours de formation correspondra aux besoins prioritaires identifiés dans l'académie : elle comprendra notamment les parcours « coordonner une ULIS » et « enseigner en unité d'enseignement des établissements et services sanitaires et médico-sociaux ».

Téléphone  
03 81 65 74 51  
Courriel  
[ce.ctash@ac-besancon.fr](mailto:ce.ctash@ac-besancon.fr)

Tout départ en formation sera conditionné par :

- L'affectation sur un poste support de formation, identifié par l'IA-DASEN concerné parmi les postes de coordonnateurs ULIS, d'enseignants en EREA, de professeurs ressources, en unités d'enseignement accueillant des élèves d'âge du 2<sup>d</sup> degré ou en milieu pénitentiaire ;
- Un avis favorable de l'IA-DASEN suite à un entretien préalable au départ en formation ;
- La possibilité de remplacement de l'enseignant concerné lors des journées de formation.

10, rue de la Convention  
25030 Besançon  
cedex

Les enseignants du second degré intéressés sont conviés à une réunion d'information organisée dans leur département d'exercice :

- Doubs : mercredi 13 février à 13h30, dans les locaux de la DSDEN (salle 11) ;
- Jura : vendredi 8 février et mardi 5 mars 2019 à 17h45, dans les locaux de la DSDEN ;
- Haute-Saône : jeudi 7 février 2019 à 17h, dans les locaux de la DSDEN ;
- Territoire de Belfort : mercredi 13 février à 14h, dans les locaux de la DSDEN.

Le Recteur,  
Chancelier des Universités,

Jean-François CHANET



Copie à :

- Monsieur le secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines
- Madame la cheffe de la division des personnels enseignants
- Monsieur le doyen des inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux
- Monsieur le doyen des inspecteurs de l'enseignement général et technique, de l'information et de l'orientation
- Mesdames et Monsieur les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap